



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 001 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 11 mars 2010

—
Président

M. David Tilson

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 11 mars 2010

• (1535)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Andrew Chaplin): Mesdames et messieurs les membres du comité...

[Français]

je constate qu'il y a quorum.

[Traduction]

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection d'un président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Monsieur Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): J'aimerais proposer M. Tilson, pour son parcours...

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Et pour sa chevelure de renard gris?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... et pour la grande participation qu'il a toujours obtenue de ce côté-ci. Je suis persuadé qu'il s'en rappellera lorsqu'il assumera la présidence du comité.

Le greffier: Il est proposé par M. Bevilacqua que M. Tilson assume la présidence du comité.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

Le comité a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il aux membres du comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Tilson dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Avant de demander à M. Tilson de prendre place au fauteuil, je suis maintenant prêt à recevoir les motions pour l'élection du premier vice-président du comité.

[Français]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

Monsieur St-Cyr, vous avez la parole.

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Je propose la candidature de Maurizio Bevilacqua.

Le greffier: Il a été proposé par M. St-Cyr que M. Bevilacqua soit élu premier vice-président du comité.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres motions?

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Afin de nous assurer d'avoir le consentement unanime, il serait formidable de tenir un vote par appel nominal pour l'élection de M. Bevilacqua.

Le greffier: J'imagine que c'est assez simple.

Madame Chafe, pourriez-vous faire l'appel des députés?

(La motion est adoptée par 12 voix contre 0.)

Le greffier: Puisqu'il y a douze députés en faveur de la motion et aucun contre...

M. Rick Dykstra: En fait, dix députés sont favorables et deux sont indécis.

M. Andrew Chaplin: ... Je déclare M. Bevilacqua dûment élu premier vice-président du comité.

Nous allons maintenant procéder à l'élection de deuxième vice-président du comité...

[Français]

qui doit être issu de l'un des deux autres partis de l'opposition.

[Traduction]

Quelqu'un veut-il proposer une motion?

Madame Wong.

Mme Alice Wong (Richmond, PCC): Je propose que M. St-Cyr soit élu deuxième vice-président.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions à cet effet?

Le comité a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il aux membres du comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. St-Cyr dûment élu vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Je demanderais maintenant à M. Tilson de prendre place au fauteuil.

Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): Merci beaucoup, mesdames et messieurs. Je me réjouis d'être de nouveau ici.

Je vous remercie, monsieur Bevilacqua, des propos que vous avez tenus.

Bienvenue, monsieur Coderre. Je suis impatient de travailler avec vous, compte tenu de votre expérience et de la sagesse dont vous avez fait preuve dans le passé. Nous avons une bonne équipe. Je suis certain que vous vous plairez parmi nous.

Chers collègues, nous devons décider ce que nous allons faire. Nous devons d'abord étudier des motions de régie interne. Le mercredi 3 mars 2010, la Chambre des communes a adopté l'ordre suivant:

Que, pour tous les comités permanents, les motions de régie interne en vigueur au moment de la prorogation de la session précédente soient réputées avoir été adoptées durant la session en cours, pourvu que les comités soient autorisés à modifier ou à révoquer les motions qu'ils jugent appropriées.

Par conséquent, les motions de régie interne qui étaient en vigueur au moment de la prorogation sont rétablies. Le greffier intégrera l'ordre adopté par la Chambre au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui. S'il le désire, le comité peut modifier ces motions.

Pour terminer, le greffier a distribué à titre d'information une copie des motions à tous les membres du comité. Je pense que vous les avez devant vous. Si vous voulez apporter des changements, je vous demanderais de vous prononcer maintenant. Sinon, nous allons passer à autre chose.

Monsieur Karygiannis.

● (1540)

L'hon. Jim Karygiannis: Pourriez-vous expliquer la motion relative au quorum réduit, à la page 1? Avions-nous cette motion dans le passé?

Le président: Oui, c'est ainsi que nous procédons depuis que j'assume la présidence du comité.

Y a-t-il autre chose, chers collègues?

Bien. Nous allons continuer.

Nous devons décider de ce que nous allons faire, et je vais demander à ce que le comité poursuive la réunion à huis clos pour étudier ses travaux futurs.

Faut-il une motion pour cela? Je crois que oui.

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Est-ce pour le sous-comité ou le comité en entier?

Le président: C'est le comité en entier. Sinon, nous n'accomplirons rien mardi.

Mme Olivia Chow: C'est normalement le sous-comité, monsieur le président.

Le président: Vous avez tout à fait raison, sauf qu'en procédant ainsi, le comité doit donner son approbation et nous pourrions vraisemblablement nous retrouver avec un problème sur les bras mardi. Je propose que le comité siège à huis clos pour étudier ses travaux futurs.

Vous avez tout à fait raison de dire que c'est normalement le sous-comité qui s'en occupe, et je n'essaie pas de changer cette pratique, sauf dans ce cas-ci. Autrement, je crains que nous n'accomplissions rien mardi. Cela pourrait arriver.

Monsieur Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, je pense que le sous-comité s'en chargera, à moins d'une exception. Par exemple, je crois savoir qu'il se peut que le ministre vienne mardi?

Le président: D'après ce que je comprends, vous avez raison de dire que... J'imagine que nous voudrions tous étudier le budget des dépenses. Le ministre est seulement disponible le 16 mars.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je voudrais suggérer que le comité accepte que le ministre compare mardi et que le sous-comité se réunisse jeudi.

Le président: Vous savez quoi? Je n'y vois aucun inconvénient.

Nous commençons à discuter des travaux en séance publique. Si vous souhaitez procéder ainsi, cela me convient.

Si tous les membres sont d'accord, monsieur Bevilacqua, alors je n'ai pas d'objection.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Eh bien, j'imagine que tous les membres voudront entendre le témoignage du ministre mardi.

Le président: D'accord, nous...

Sur la liste, j'ai d'abord M. Dykstra, M. Karygiannis, puis Mme Chow.

M. Rick Dykstra: Merci, monsieur le président. Félicitations pour votre réélection, en passant.

Je voudrais faire un commentaire très brièvement. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de poursuivre la réunion à huis clos. Je crois que nous sommes tous d'accord pour que le ministre compare mardi. Il vient normalement parler du budget des dépenses pendant une heure.

Je ne sais pas si je dois présenter une motion, mais je propose également que le ministre compare pendant une heure mardi pour discuter du budget des dépenses et répondre aux questions des membres, et que nous consacrons le créneau de jeudi à une réunion du sous-comité au sujet du programme.

● (1545)

Le président: J'ai maintenant plusieurs personnes sur ma liste: Mme Chow, M. Karygiannis, puis M. St-Cyr.

Mme Olivia Chow: Puis-je proposer un amendement mineur?

Le président: Je ne crois pas que nous soyons saisis d'une motion en ce moment. Vous pouvez proposer ce que vous voulez.

Mme Olivia Chow: D'accord. Je suggère que nous entendions le témoignage du ministre mardi et que les membres du sous-comité se réunissent une demi-heure mardi après la réunion avec le ministre. Je ne pense pas que cela prendrait beaucoup de temps.

Nous pourrions nous entendre sur le programme mardi en fin d'après-midi et l'étudier jeudi. C'est ce que je suggère. Si nous tenons la réunion du sous-comité jeudi, le comité ne pourra pas se réunir jeudi.

Le président: Monsieur Karygiannis.

L'hon. Jim Karygiannis: J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre élection, monsieur le président.

Je félicite également les deux vice-présidents.

J'aimerais proposer que nous acceptions d'entendre le ministre mardi. J'ai présenter une motion que le comité a reçue, je crois. Elle concerne ce qui se passe à Haïti. Je veux seulement obtenir la permission du comité. La situation à Haïti et les résidents du pays qui immigreront au Canada nous préoccupent tous beaucoup. J'aimerais demander le consentement unanime — ce n'est peut-être pas nécessaire — pour que nous examinions la motion et pour que le sous-comité l'étudie et l'intègre à quelque part dans la planification des travaux.

Nous devons entendre les responsables du ministère au sujet de ce qui se passe à Haïti, de la manière dont ils gèrent la situation et de ce que nous devons faire. Puisque c'est un dossier qui nous préoccupe tous, nous devrions peut-être l'étudier en premier. Le sous-comité peut demander à des responsables du ministère de comparaître et de nous fournir de l'information, et peut envisager d'inviter des intervenants. Ce pourrait être le premier point au programme. Je sais qu'une motion a été présentée. Je ne sais pas si le greffier l'a reçue à temps, mais nous pourrions peut-être l'étudier, puis l'envoyer au sous-comité pour qu'il l'intègre au programme.

Le président: Décidons tout d'abord de ce que nous allons faire mardi.

L'hon. Jim Karygiannis: Je suis d'accord avec vous.

Le président: Monsieur St-Cyr.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Je ne sais pas s'il y a une proposition officielle sur la table. Si ce n'est pas le cas, je propose, de façon à ce qu'on puisse avancer, que la rencontre avec le ministre se tienne mardi prochain. Jeudi prochain, le sous-comité pourrait se rencontrer et préparer la planification des travaux du comité pour les prochains mois. On pourrait commencer les travaux du comité dès mardi, en débutant par l'adoption du rapport. Comme on le sait, quand les quatre partis s'entendent dans le cadre du sous-comité, il est pratiquement certain que le comité va adopter le rapport du sous-comité.

[Traduction]

Le président: Avez-vous levé la main, monsieur Coderre?

[Français]

M. Thierry St-Cyr: C'est une proposition,

[Traduction]

... et j'en fais la proposition.

Le président: Oui.

Une voix: Un amendement.

Le président: Eh bien, je pense qu'il a une motion, puis un amendement a été présenté et... Parlons-en encore un peu et tout devendra plus clair.

Monsieur Coderre.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter d'avoir été élu. J'aimerais aussi féliciter nos deux vice-présidents.

Je pense qu'on doit être pragmatique. Le ministre va être présent, et on l'accepte, mais je ne crois pas qu'on doive attendre à jeudi avant de se rencontrer en sous-comité. Ça n'a pas de sens. Il y a présentement une réalité qui s'appelle Haïti. J'ai moi-même travaillé avec le ministre. Ce n'est pas partisan. Il reste qu'à l'heure actuelle, l'immigration est une réalité. Si on remet la réunion du sous-comité à jeudi prochain, ça implique qu'on ne pourra pas aborder cette question avant mardi prochain.

Je ne vois pas en quoi il y a un problème si les choses se font rapidement. Comme l'a dit Olivia, on pourrait prendre une demi-heure après la rencontre avec le ministre pour que les membres du sous-comité se rencontrent et commencent immédiatement à travailler. Il est possible de trouver une façon de commencer à travailler au dossier dès jeudi. C'est une question de compassion. Je ne sais pas comment les choses se passent dans votre coin de pays, mais dans le mien, on fait présentement face à cette réalité-là. On va

poser des questions au ministre à ce sujet, c'est certain. J'aimerais simplement qu'on puisse travailler de façon constructive. Ce n'est pas de la partisanerie: c'est une priorité et une urgence.

• (1550)

[Traduction]

Le président: Nous semblons être déjà passés par là. J'imagine que le temps constitue l'un des problèmes. Je dois être à la Chambre mardi, mais je présume que l'on peut se soustraire à n'importe quelle obligation si l'on veut.

Bien. D'après ce que comprends, la motion vise à ce que nous entendions le ministre et ses fonctionnaires mardi et à ce que quelque temps mardi, immédiatement après cette réunion, nous...

Mme Olivia Chow: Un sous-comité.

Le président: Un sous-comité: tout le monde.

Mme Olivia Chow: Le comité de direction.

Le président: Le comité de direction: les porte-parole et le secrétaire parlementaire.

Ceux en faveur de cette idée? Tout le monde...?

Voulez-vous suivre la procédure officielle et avoir un...?

M. Rick Dykstra: Non, non. J'ai dit initialement que nous devrions nous réunir jeudi. J'aimerais discuter de notre programme au préalable.

J'ai demandé de rencontrer Mme Chow et j'aimerais bien m'entretenir avec M. Bevilacqua et Thierry afin de parler de la planification des travaux. Je pense que j'aurais plus de temps de le faire si le comité de direction se réunissait jeudi plutôt que mardi, après la comparution du ministre.

Une voix: Absolument.

Le président: Monsieur Karygiannis.

L'hon. Jim Karygiannis: Puis-je demander que nous étudions la motion que j'ai présentée et que, lorsque le comité se réunira, il pourra l'examiner?

Le président: Vous nous avez remis plusieurs motions, qui se trouvent quelque part dans mon dossier. J'imagine que nous les étudierons...

L'hon. Jim Karygiannis: Je parle d'Haïti.

Le président: ... et on me dit que Mme Chow a des motions. Je ne les ai pas vues. Nous les examinerons tous.

Vous savez, j'essaie de trouver une solution. Il me semble que l'on ait décidé qu'après la réunion avec le ministre et ses fonctionnaires, qui débutera à 15 h 30 et finira... Vous voulez donc rester pendant la soirée.... Nous pouvons, si c'est ce que vous voulez. Nous l'oublions, mais nous nous réunissons tard maintenant. Si c'est ce que vous voulez faire, je n'y vois pas d'inconvénient.

L'autre choix est...

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Le vote aura lieu à 17 h 30, semble-t-il.

Mme Olivia Chow: Vous êtes un homme brillant.

Le président: D'accord. Nous devons...

Passons à l'étude d'une motion. Nous sommes saisis de la motion voulant que nous entendions le témoignage du ministre et de ses fonctionnaires mardi.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous allons maintenant établir le programme du comité.

M. Rick Dykstra: Ma motion était jointe à celle-ci. Je sais que vous les avez séparées.

Le président: En effet.

M. Rick Dykstra: Je comprends. Je propose que le comité de direction se réunisse jeudi pour planifier les travaux du comité pour les quatre à huit prochaines semaines, selon le nombre de sujets à aborder et la façon dont nous pouvons aller de l'avant.

Le président: M. Karygiannis, M. St-Cyr, puis Mme Chow.

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, me permettez-vous de proposer la motion sur Haïti pour que le dossier soit intégré au programme? Je pense que c'est un sujet très important pour nous tous.

Le président: Monsieur Karygiannis, je crois que ce sera l'un parmi de nombreux dossiers sur lesquels le comité se penchera. Je sais ce que vous essayez de faire, mais je...

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, je ne pense pas que le sous-comité puisse examiner une motion à moins qu'elle soit proposée et qu'elle lui soit renvoyée. Je pense que c'est la tradition.

Le président: Très bien.

L'hon. Jim Karygiannis: J'aimerais lire ma motion, pour qu'elle soit ensuite renvoyée au sous-comité à des fins de considération et de planification.

M. Rick Dykstra: Vous demandez simplement qu'elle soit renvoyée au sous-comité.

L'hon. Jim Karygiannis: Je demande simplement que nous votions pour que la motion soit renvoyée au sous-comité afin qu'il l'examine.

Le président: Parlez-vous du document de cinq paragraphes? Est-ce là la motion?

L'hon. Jim Karygiannis: Non, c'est le cinquième paragraphe, celui au sujet d'Haïti.

Le président: Monsieur Karygiannis, j'ai en main un document que vous avez remis au greffier. Ce document contient cinq parties. Lesquelles proposez-vous?

L'hon. Jim Karygiannis: La partie qui porte sur Haïti, monsieur le président.

Le président: Deux des paragraphes portent sur Haïti.

L'hon. Jim Karygiannis: D'accord. Je peux y jeter un coup d'oeil, s'il vous plaît?

Puis-je les lire pour qu'elles figurent dans le compte rendu?

Le président: Monsieur Young.

M. Terence Young (Oakville, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président — je croyais que nous allions siéger à huis clos. J'aimerais savoir quel est le programme du comité. Nous abordons une motion, mais nous ne connaissons même pas notre programme.

• (1555)

Le président: J'ai essayé de le faire, sans succès. Nous discutons des travaux du comité en séance publique, ce qui n'est pas la norme, mais le comité est libre de faire ce qui lui plaît.

M. Terence Young: D'accord, mais pourquoi parlons-nous d'une motion, alors que nous ne savons même pas ce que nous ferons au cours des trois ou quatre prochaines réunions?

Le président: Si je comprends bien, M. Karygiannis veut que le sous-comité examine sa motion ou ses motions.

L'hon. Jim Karygiannis: J'aimerais lire deux motions:

4. Que le comité examine le système de traitement accéléré des demandes d'immigration dans la catégorie du regroupement familial émanant d'Haïti et invite des fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme et d'autres intervenants à témoigner; et que, conformément au paragraphe 108(1) du Règlement, il soit fait rapport à la Chambre des conclusions et recommandations pertinentes.

5. Que, de l'avis du comité, le gouvernement ne devrait faire aucune déportation à Haïti avant qu'un environnement sécuritaire soit en place dans ce pays; que le comité adopte cette recommandation comme rapport à la Chambre et que, conformément au paragraphe 108(1) du Règlement, la présidence présente ce rapport à la Chambre.

Le président: Les membres consentent-ils tous à ce que le sous-comité examine la motion de M. Karygiannis? Y a-t-il des membres qui s'opposent à la proposition?

M. Rick Dykstra: Oui, j'ai entendu...

Le président: J'essaie de procéder de façon informelle. Si nous devons commencer à suivre les règles à la lettre, nous...

M. Rick Dykstra: Oui, je le sais, mais nous n'appuyons pas la motion sous sa forme actuelle. Je ne veux pas être injuste envers M. Karygiannis et dire: « Oui, bien sûr, envoyons-la au sous-comité. » Nous n'appuyons pas la présente motion.

L'hon. Jim Karygiannis: Laquelle? La quatrième ou la cinquième?

M. Rick Dykstra: Celle que vous venez de lire.

L'hon. Jim Karygiannis: La cinquième.

Je propose deux choses: la première, c'est que nous invitons des témoins, et la seconde, c'est que nous ne fassions aucune déportation. À quoi vous opposez-vous?

Le président: Nous allons devoir commencer à suivre les règles à la lettre. J'essayais de procéder de façon informelle...

M. Rick Dykstra: Tout ce que j'essaie de dire, c'est que...

Le président: D'abord, vous allez devoir vous adresser à moi lorsque vous parlez.

M. Karygiannis a la parole.

M. Rick Dykstra: Je croyais que c'était moi qui l'avais.

Le président: Non, c'est M. Karygiannis.

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, les motions sont simples. Nous voulons nous renseigner auprès du ministère. Nous voulons savoir ce que les intervenants affrontent.

La seconde motion propose que nous ne fassions aucune déportation à Haïti — je peux ajouter « à moins que la personne ait un casier judiciaire », si vous voulez —, car les gens déportés à Haïti n'ont nulle part où aller. Habituellement, nous ne déportons pas les gens dans des régions qui se trouvent en état de crise, et il ne fait aucun doute qu'Haïti est actuellement en état de crise.

Voilà la motion que je présente. Je vous demande de consentir à ce qu'elle soit envoyée au sous-comité afin d'être examinée.

Le président: Écoutez. D'abord, au sujet de votre motion... Désolé, je voulais procéder de façon informelle, mais c'est impossible, car nous dérapons. Nous sommes saisis de la motion de M. Dykstra, qui propose que les membres du sous-comité se réunissent jeudi; la vôtre, qui est un amendement, je suppose, est irrecevable.

Vous pourrez présenter une motion après. Nous avons voté ce point. Or, pour l'instant, le comité doit voter pour déterminer si le sous-comité se réunira ou non jeudi.

M. St-Cyr, puis Mme Chow.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Je veux proposer un amendement à la motion de M. Dykstra.

Plutôt que de se rencontrer jeudi dans le cadre du sous-comité, je suggère qu'on se réunisse mardi, après la rencontre avec le ministre, qu'on ajourne immédiatement après, de façon à permettre aux membres du sous-comité de se rencontrer de manière informelle immédiatement après et de préparer un ordre du jour. Celui-ci pourrait être adopté en cinq minutes, mardi prochain. Ça nous permettrait de commencer nos travaux dès jeudi prochain.

Bref, l'amendement consiste à tenir la réunion du sous-comité mardi après le comité plénier, plutôt que jeudi, et à ajourner immédiatement après de façon à pouvoir tenir une rencontre informelle entre les porte-parole afin de préparer l'ordre du jour de jeudi prochain.

[Traduction]

Le président: L'amendement est recevable.

Madame Chow.

Mme Olivia Chow: J'appuie tout à fait la proposition.

Le président: Bien.

Monsieur Coderre.

L'hon. Denis Coderre: Je demanderais simplement une précision.

Premièrement, la proposition est-elle recevable si nous demandons ce que nous devrions suggérer au sous-comité? M. Karygiannis ne proposait pas de mettre une motion aux voix; il voulait s'assurer — je demande seulement votre avis — que le sous-comité examine les deux points.

Le président: À mon avis, une fois que nous aurons traité de la motion et de l'amendement, quelqu'un pourra proposer que le sous-comité... Nous avons déjà une liste; M. Karygiannis a sa propre liste, qui contient ces deux points, et Mme Chow a aussi une liste...

• (1600)

L'hon. Denis Coderre: Mais un membre du sous-comité peut fournir sa propre liste.

Le président: Oui, c'est ce que j'ai compris.

L'hon. Denis Coderre: Dans ce cas, nous n'avons pas à discuter de la question. D'accord.

Deuxièmement, j'aimerais comprendre le point suivant: pour l'avis de motion, on dit qu'il faut un préavis de 42 heures. Faut-il bien 42 heures ou en faut-il 48?

Une voix: Il en faut 42.

L'hon. Denis Coderre: Quarante-deux? Pourquoi 42?

Le président: Je ne sais pas. Nous différons des autres.

L'hon. Denis Coderre: C'est comme cela pour le secteur de l'immigration, n'est-ce pas?

Le président: Oui, nous faisons les choses à notre façon.

Avez-vous terminé, monsieur?

[Français]

M. Thierry St-Cyr: C'est la société distincte.

[Traduction]

Le président: Monsieur Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je tiens simplement à préciser: le ministre sera ici mardi; les motions de M. Karygiannis et de Mme Chow feront partie...

Le président: Ils figureront dans la liste des points dont nous devons discuter.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Ils figureront dans la liste de tous les autres...

Je tiens aussi à rappeler à tous les membres que c'est le moment — pas à l'instant même, mais par l'entremise de votre porte-parole, ou peu importe, ou vous pouvez le faire vous-même — d'ajouter leurs propres points.

Le président: En effet.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: N'est-ce pas? Nous établirons ensuite le programme.

Le président: Ainsi, je présume que s'il y a d'autres sujets, nous les recevrons.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: C'est exact.

Le président: Ou le greffier les recevra.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Oui. Mettons donc l'amendement aux voix.

Le président: Est-ce que tout le monde comprend l'amendement?

L'hon. Denis Coderre: Oui.

(L'amendement est rejeté.)

Le président: L'amendement est rejeté, madame Chow.

Maintenant, quelle est la motion?

Le greffier: La motion est que les membres du Sous-comité du programme et de la procédure se réunissent le jeudi 18 mars.

Mme Olivia Chow: Pourquoi l'amendement est-il rejeté?

Le président: Parce que j'ai compté...

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, pouvons-nous avoir un vote par appel nominal, s'il vous plaît?

Le président: Nous l'avons déjà eu, monsieur Karygiannis. Je suis désolé, mais le président a déclaré que l'amendement était rejeté.

J'ai compté les mains; j'ai fait très attention.

L'hon. Denis Coderre: J'invoque le Règlement: il a voté pour l'amendement, ce qui donne un total de six.

Le président: Je n'ai pas vu sa main.

Une voix: Je l'avais pourtant levée.

Le président: D'accord, remettons l'amendement aux voix.

(L'amendement est adopté.)

Le président: La motion modifiée est donc...

Le greffier: La motion modifiée est que les membres du Sous-comité du programme et de la procédure se réunissent le mardi 16 mars, à la suite de la rencontre avec le ministre.

Le président: Elle semble redondante.

Tout le monde comprend la motion?

(La motion modifiée est adoptée.)

Une voix: Devrions-nous lever la séance?

Le président: Nous semblons en avoir assez pour aujourd'hui.

Le greffier: Puis-je demander une précision, s'il vous plaît?

Le président: Une précision.

Le greffier: Le ministre comparaitra pour parler de quel budget des dépenses?

Des voix: Oh, oh!

M. Rick Dykstra: Le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses.

M. Terence Young: C'est le budget principal des dépenses; cela figure dans nos ordres.

Mme Olivia Chow: Non, mais il n'a pas été présenté à la Chambre.

M. Rick Dykstra: Dans ce cas, vous devriez le savoir, monsieur le greffier.

Le greffier: Le budget supplémentaire et le budget principal des dépenses ont été présentés, mais pas le Rapport sur les plans et les priorités. Nous n'avons pas encore la partie III.

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le président, de mes cinq motions, je crois que nous en avons déjà adopté trois; les deux seules motions sont donc celles qui concernent Haïti.

Mme Olivia Chow: Pas maintenant. Ce que vous dites est irrecevable.

Une voix: Levons la séance.

Le président: J'espère que vous avez aimé votre première journée, monsieur Coderre.

L'hon. Denis Coderre: Oui, c'est amusant. Je reviendrai.

Le président: Oui.

C'est tout. Merci beaucoup. À jeudi.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>